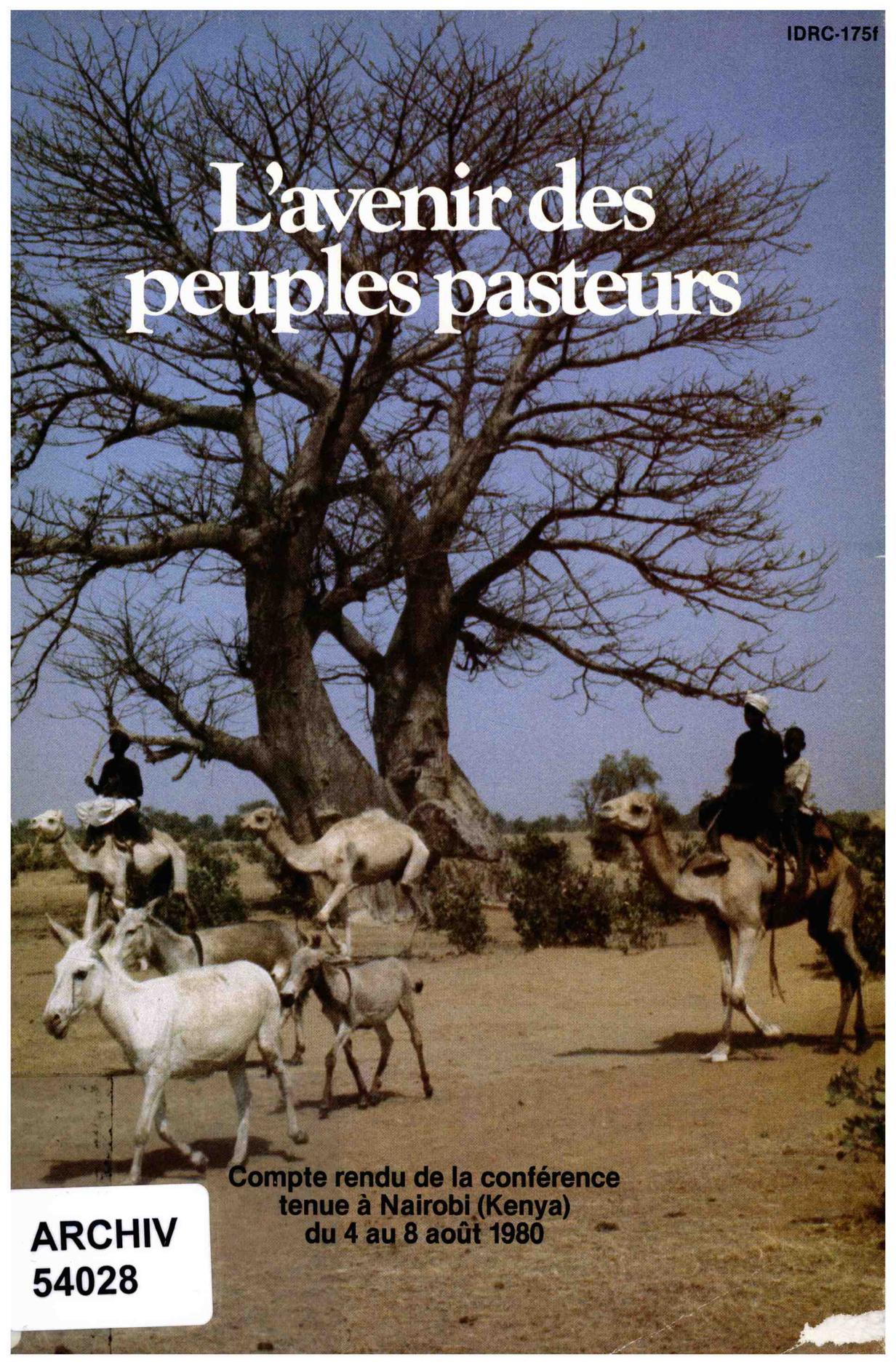


L'avenir des peuples pasteurs



Compte rendu de la conférence
tenue à Nairobi (Kenya)
du 4 au 8 août 1980

ARCHIV
54028

34028

l'avenir des peuples pasteurs



ARCHIV
397
= 2F

Le Centre de recherches pour le développement international, société publique créée en 1970 par une loi du Parlement canadien, a pour mission d'appuyer des recherches visant à adapter la science et la technologie aux besoins des pays en voie de développement; il concentre son activité dans cinq secteurs : agriculture, alimentation et nutrition; information; santé; sciences sociales; et communications. Le CRDI est financé entièrement par le Parlement canadien, mais c'est un Conseil des gouverneurs international qui en détermine l'orientation et les politiques. Établi à Ottawa (Canada), il a des bureaux régionaux en Afrique, en Asie, en Amérique latine et au Proche Orient.

© Centre de recherches pour le développement international, 1983
Adresse postale : B.P. 8500, Ottawa (Canada) K1G 3H9
Siège : 60, rue Queen, Ottawa

Galaty, J.G.
Aronson, D.
Salzman, P.C.
Chouinard, A.

Commission on Nomadic Peoples, Montreal, Que. CA
University of Nairobi, Institute for Development Studies, Nairobi KE

IDRC-175f

L'avenir des peuples pasteurs : compte rendu de la conférence tenue à Nairobi, Kenya, 4-8 août 1981. Ottawa, Ont., CRDI, 1983. 432 p. : ill.

/Nomades/, /nomadisme/, /population rurale/, /stratégie de développement/, /Afrique orientale/, /Afrique occidentale/, /Moyen Orient/ – /anthropologie/, /développement rural/, /planification du développement/, /cheptel/, /agroéconomie/, /femmes/, /équilibre écologique/, /production animale/, /établissements humains/, /rapport de conférence/, /liste des participants/.

CDU: 397.7

ISBN: 0-88936-383-8

Édition microfiche sur demande

This publication is also available in English.

l'avenir des peuples pasteurs

compte rendu de la conférence tenue à nairobi (kenya)
du 4 au 8 août 1980

**Rédacteurs : John G. Galaty, Dan Aronson,
Philip Carl Salzman,**

*Commission des peuples nomades, aux bons soins du
Département d'anthropologie, Université McGill,
855, rue Sherbrooke ouest, Montréal (Canada)*

et Amy Chouinard

*Division des communications, Centre de recherches pour le
développement international, Ottawa (Canada)*

Sous l'égide de la Commission des peuples nomades de l'Union internationale des sciences anthropologiques et ethnologiques, en collaboration avec l'Institute for Development Studies de l'Université de Nairobi et l'aide du Centre de recherches pour le développement international (Ottawa), du Conseil international des sciences sociales (Paris), de la Wenner-Gren Foundation for Anthropological Research (New York) et de l'Université McGill (Montréal).

table des matières

<i>avant-propos</i>	7
<i>liste des participants</i>	11
<i>priorités de recherche et développement pastoral : que faire?</i>	15
<i>discours d'ouverture</i>	29
l'avenir des peuples pasteurs	R.S. Musangi 32
quelques observations au sujet du rôle des conseillers et des avocats	Philip Carl Salzman 34
<i>le rôle de l'anthropologie en matière de développement pastoral</i>	41
le développement des pasteurs nomades : qui en bénéficie?	Dan R. Aronson 44
l'approche anthropologique du développement économique	Walter Goldschmidt 55
priorités de recherche en matière d'études pastorales : plan des années 1980	Michael M. Horowitz 65
élevage et mode de vie : répertoire des années 1980	Daniel G. Bates et Francis Paine Conant 96
l'échec des programmes de développement économique pastoral en Afrique	Walter Goldschmidt 110
l'anthropologue en tant que médiateur	Emanuel Marx 129
<i>l'économie politique du pastoralisme</i>	139
les facteurs politiques déterminant l'avenir des peuples pasteurs	Philip Carl Salzman 142
les troupeaux, le commerce et les céréales : une vision régionale du pastoralisme	Anders Hjort 147
l'évolution des politiques de développement des régions pastorales du Kenya	S.E. Migot-Adholla et Peter D. Little 157
les retombées théoriques des stratégies de développement pastoral en Afrique orientale	Peter Rigby 172
l'espace pastoral du gourma malien : l'occupation humaine et animale	André Bourgeot 181
l'éducation des pasteurs nomades : la planification du développement par tâtonnement	John A. Nkinyangi 201
<i>l'économie du pastoralisme</i>	217
la production dans les sociétés pastorales	Gudrun Dahl 220
l'élevage en tant que source de nourriture et de revenus	H.K. Schneider 232
les institutions économiques et la gestion des ressources pastorales : considérations liées à la stratégie de développement	Peter N. Hopcraft 248

- consommation et commercialisation des produits pastoraux chez les kel
tamacheq de la boucle du niger (mali) **Ahmed Ismail Ag
Hama** 270
- les femmes et le développement pastoral : orientations prioritaires de la
recherche en sciences sociales **Vigdis Broch-Due, Elsie Garfield et
Patti Langton** 277
- changements récents des systèmes bédouins de production de bétail dans la
steppe syrienne **Faik A. Bahhady** 285
- le rôle du gouvernement dans le développement pastoral** 295
- organisation du rôle du gouvernement dans le secteur pastoral
Stephen Sandford 298
- organisations pour le développement pastoral : contextes de causalité,
changement et évaluation **John G. Galaty** 313
- sédentation des bédouins : structure organisationnelle, juridique et
administrative en jordanie **Kamel S. Abu Jaber et Fawzi A.
Gharaibeh** 324
- sédentation des nomades au soudan **Mustafa Mohamed
Khogali** 333
- sédentation des pasteurs nomades et pastoralisation des agriculteurs au
mali **Salmane Cissé** 351
- développement du bétail et exploitation des pâturages au nigéria
Moses O. Awogbade 358
- politique de planification et société bédouine dans l'émirat d'oman
Mohsin Jum'a Mohammed 368
- le processus de recherche : stratégies, buts et méthodes** 371
- méthode d'inventaire et de contrôle des processus de l'écosystème
pastoral **H.J. Croze et M.D. Gwynne** 374
- les modèles indigènes temporels et spatiaux comme clé des études
écologiques et anthropologiques **Rada Dyson-Hudson** 388
- recueil et interprétation des données quantitatives dans les sociétés
pastorales : réflexions sur certains cas étudiés en éthiopie
Ayele Gebre Mariam 395
- pertinence du passé dans les projections relatives aux peuples
pastoraux **Daniel Stiles** 407
- ouvrages de référence** 417

les institutions économiques et la gestion des ressources pastorales : considérations liées à la stratégie de développement

Peter N. Hopcraft, *Institute for Development Studies, Université de Nairobi (Kenya)*

On a assisté ces dernières années à un éveil de l'intérêt que l'on porte aux problèmes des régions arides et semi-arides et aux gens qui les habitent. Les gouvernements africains et les organismes donateurs savent que l'on ne peut plus passer sous silence les graves problèmes écologiques et les difficultés de la vie des habitants de ces régions et ils consacrent bien plus d'attention et de ressources à leur développement.

Cette préoccupation, comme la volonté de consacrer des ressources à la résolution des problèmes des régions les plus arides, sont réelles et viennent à point nommé, mais elles ne s'accompagnent pas d'une stratégie de développement claire dans ces régions ni même de la compréhension de ce que l'on peut et de ce que l'on doit faire. Les dépenses et les projets, qui se sont multipliés du fait de cette préoccupation, permettent parfois d'accomplir des choses positives et de mettre en place des installations utiles mais, presque toujours, ils évitent, ou ne sont pas en mesure d'aborder, la question fondamentale. Cette question fondamentale, qui est au coeur de l'économie et de la culture des régions pastorales et qui détermine en fin de compte leur productivité, c'est le problème de l'administration des pâturages, des fourrages et de l'élevage. Le bien-être et le mode de vie des habitants de ces régions sont largement tributaires de la productivité de l'élevage, que les produits soient consommés ou échangés, celle-ci à son tour dépendant étroitement de la productivité des pâturages et de leur capacité à donner du fourrage comestible. Améliorer la productivité et les capacités d'entretien de ce système revient avant tout à améliorer les pâturages et, donc, la gestion de l'élevage. Si l'on n'y parvient pas, la base économique favorisant l'autosuffisance et le bien-être de la population concernée est tout simplement inexistante.

En dépit de l'accumulation de connaissances techniques sur les questions de fourrage et de gestion de l'élevage, les résultats enregistrés dans le passé par les organismes chargés du développement ont été catastrophiques lorsqu'il s'est agi d'apporter des améliorations ou même de faire mieux appréhender les situations pastorales existantes. Les projets et les dépenses ont généralement été engagés sans que l'on comprenne bien le pastoralisme et sans que l'on ait une véritable stratégie claire et à long terme. Dans certains cas, on a ainsi nettement aggravé la situation, en dispensant par exemple des services d'alimentation en eau et de lutte contre les maladies ayant entraîné un accroissement du cheptel dépassant les capacités des pâturages. Dans d'autres cas, on en attendait beaucoup trop, ce qui a entraîné des désillusions. Ainsi, par exemple, les options agricoles qui ont été

présentées avec enthousiasme et mises en application dans des régions dans lesquelles on ne peut se fier à l'humidité du sol et où l'on a promis des emplois qui, d'une manière ou d'une autre, ne se sont pas concrétisés ou qui ont été pris par des immigrants. Enfin, nombre de projets et de dépenses se sont révélés soit inutiles, soit inadaptés à la question de la productivité du bétail. On y trouve des projets visant à introduire des races « améliorées » qui se révèlent moins bien adaptées à l'environnement que celles qui existent à l'heure actuelle, ainsi que les projets de santé et d'éducation qui sont susceptibles d'améliorer le bien-être ou la mobilité sociale des individus sans toucher toutefois à leur système de production.¹

La thèse centrale de cette communication, c'est que toute amélioration de la productivité des pâturages et de l'élevage dans les régions pastorales ne peut provenir de projets extérieurs, d'une gestion extérieure, d'une coercition exercée à l'extérieur, ni même d'une éducation extérieure. Une amélioration durable ne peut provenir que d'un changement institutionnel prenant ou développant ses racines dans la société locale. L'avenir de la productivité à long terme des grands pâturages et de l'élevage dépendra des institutions et des incitations économiques ainsi que du comportement correspondant des habitants locaux et non des projets et activités de personnes venues de l'extérieur. Dans un environnement institutionnel, économique et écologique donné, les pasteurs ne sont ni des irréalistes, ni des ignorants. Des circonstances difficiles les obligent à adopter une attitude compétitive, individualiste et très compétente ainsi qu'à faire preuve d'esprit de générosité et de collaboration pour garantir la viabilité de leur système de production alimentaire et le bien-être de leur famille.

Le comportement des pasteurs, qui les amène entre autre à surcharger les terres pastorales au point de remettre gravement en cause leur productivité, n'est pas le résultat d'un manque de rationalité de type culturel et fondé sur le « complexe de l'éleveur de bovins », c'est la marque d'un peuple rationnel sur le plan économique qui répond de manière prévisible aux incitations prévues dans ses institutions. Tout changement ou amélioration de la gestion pastorale ne pourra venir de la coercition ni de l'éducation mais d'une évolution des institutions et des incitations qui s'adressent aux différents pasteurs.

Il y a des sources internes et externes d'incitations et de changement institutionnel. Le système interne comprend l'ensemble des incitations qui s'adressent aux individus dans la gestion de leur troupeau et de leurs ressources en pâturages. Dans les situations pastorales où la terre est détenue en commun et où il n'y a ni droit ni contingentement s'appliquant aux pâturages, chaque éleveur augmente au maximum son cheptel, de manière rationnelle et sans aucune ambiguïté, même si la production d'ensemble des pâturages et donc le bien-être de tous les éleveurs qui en vivent, pourrait être améliorée de manière non négligeable si l'on réduisait les cheptels.

Le système d'incitations externes s'applique aux relations commerciales et économiques entre les pasteurs et les autres producteurs. Tout en étant sus-

1. Ne négligeons pas pour autant l'importance des investissements faits dans le domaine de la santé qui, en plus d'améliorer directement le bien-être des gens, peuvent aussi accroître la productivité de la main-d'oeuvre. De la même manière, les investissements faits dans le domaine de l'éducation influent directement sur le bien-être des personnes concernées et, en outre, peuvent constituer un facteur déterminant de revenu non pastoral qui, à son tour, est susceptible de jouer un rôle crucial pour la survie des familles et la reconstitution des troupeaux en cas de crise.

ceptibles de poser des problèmes au système pastoral, les relations externes lui offrent par ailleurs une plus grande possibilité d'augmenter ses revenus et son bien-être et de réduire ses risques. Le développement de relations commerciales avec l'extérieur, non seulement diminue l'isolement économique des sociétés pastorales, mais rend possible par ailleurs des stratégies pastorales de revenu et d'optimisation du bien-être totalement nouvelles. Ces stratégies, venant s'ajouter à une évolution appropriée des incitations liées à la gestion interne, entraînent une grande amélioration de l'utilisation des ressources et la possibilité pour les régions pastorales de faire face à des augmentations substantielles de population sans que le bien-être général n'en souffre.

la productivité des terres pastorales

L'un des traits caractéristiques des terres pastorales c'est de ne pas produire de manière fiable des aliments destinés à la consommation humaine. Avec quelques exceptions relativement mineures, les produits primaires qui proviennent de la terre exigent un système digestif que les hommes ne possèdent pas et ces derniers doivent faire appel à un équipement spécialisé pour tirer parti de la terre et de ses produits. La matière brute de base de l'économie pastorale, soit le produit de la terre, est le fourrage susceptible d'être consommé par le bétail. Comme dans le cas de l'agriculture, la terre est une ressource fixe et rare dans le système pastoral. Sa productivité primaire en terme de fourrage détermine la production et le bien-être total. Le bétail représente les biens d'équipement ou de production au sein de ce système.² Comme tous les biens d'équipement, il s'agit là de produits renouvelables de l'investissement et de l'épargne et, lorsqu'ils sont bien pris en charge par le facteur de production humain, soit la main-d'œuvre, ils permettent de transformer la matière première du système, soit le fourrage, en biens et en services consommables et commercialisables : lait, sang, viande, peau, transport, etc. Comme pour tout bien d'équipement, la valeur sociale des animaux d'élevage en tant que bien de production est fonction de leur productivité sociale marginale, c'est-à-dire de l'augmentation de la production globale de l'élevage qui résulterait si l'on rajoutait d'autres animaux aux pâturages existants. Cette productivité dépend fondamentalement de la disponibilité du fourrage. S'il existe des pâturages supplémentaires disponibles, le fait de rajouter du bétail permettra d'augmenter la production totale de l'élevage. Si la production ne diminue pas en même temps qu'une légère réduction du cheptel, c'est que le pâturage est surexploité et que la productivité marginale au niveau social du bétail est égale à zéro. Cette valeur devient négative lorsque l'on a dépassé la capacité de résistance de la terre et lorsqu'une surexploitation des pâturages entraîne une diminution du fourrage disponible et, par conséquent, de la productivité du bétail.

Ce n'est pas parce que la valeur de production est égale ou inférieure à zéro que le bétail excédentaire n'a pas de valeur en tant que stock. Il est bon d'accumuler les biens de production ou de consommation si l'on s'attend à ce que leur

2. Il ne faut pas assimiler les biens d'équipement, soit des biens de production, à des sommes d'argent. Le bétail, comme tout article de valeur, peut être échangé et servir de paiement à un grand nombre de transactions et donc servir de forme primitive d'argent mais sa valeur, contrairement à celle de l'argent, a tendance à être caractérisée par ces caractéristiques physiques de bien de production ou de consommation.

valeur augmente davantage que le coût de leur entretien. Dans le cas du bétail, l'entretien de ce stock coûte très cher à la société car il consomme de l'herbe qui pourrait servir autrement à augmenter la production. Lorsque l'herbe vient à manquer, les stocks de bétail font non seulement une utilisation improductive de ce qu'ils consomment, mais aussi, pour des raisons de nutrition, peuvent aussi diminuer de valeur. L'accumulation de stocks de bétail excédentaires constitue donc une très mauvaise méthode de thésaurisation de la richesse communautaire. Ce sont des économies qui présentent un coût d'entretien élevé et des taux d'intérêt négatifs.

On doit constater qu'une analyse globale ou sociale de la productivité des pâturages nous amène à de telles conclusions. Une telle façon de procéder analyse la productivité et le bien-être du groupe plutôt que ceux de l'individu. La thèse de la « tragédie de la propriété communautaire » allègue à la base que les coûts et les bénéfices de l'individu peuvent s'opposer fortement à ceux de la société qui regroupe l'ensemble des individus partageant en commun une ressource (Hardin, 1968). Ainsi, par exemple, lorsqu'une ressource est partagée en commun, les différents éleveurs qui possèdent du bétail et prennent les décisions le concernant n'ont pas véritablement intérêt à conserver les pâturages ou à en prendre soin pour optimiser leur production à long terme, tout particulièrement s'il faut pour cela réduire la taille de leur troupeau. La tendance de l'individu est alors d'optimiser son propre troupeau pour que sa famille puisse en tirer le maximum de profits, quels que soient les pâturages dont dispose la collectivité. Il en résulte inévitablement une accumulation désordonnée qui résulte des efforts de chaque famille et l'on retrouve le cycle caractéristique de l'élevage pastoral, l'accroissement des cheptels étant suivi de baisses catastrophiques lorsque le fourrage est épuisé.

L'effet de la surexploitation des pâturages est de plus en plus évident dans les régions pastorales. Même si un certain nombre d'herbes et d'arbustes parmi les plus productifs et les plus succulents tolèrent et même bénéficient d'une exploitation intensive, il n'en reste pas moins que les plantes ont besoin de la surface de leurs feuilles vertes pour produire des aliments. Si l'exploitation des pâturages est telle que les plantes n'ont plus suffisamment de feuilles, non seulement elles ne vont pas produire, elles vont aussi mourir. Pour que la gestion des pâturages soit optimale, il faut laisser croître et nourrir l'herbe qui va être consommée, puis lui permettre de se régénérer. Si les plantes comestibles ne peuvent croître et se régénérer, elles sont remplacées par d'autres qui ne sont pas appétibles ou qui sont inaccessibles au bétail. Les plantes dont les feuilles sont appétibles parviennent à survivre, soit en faisant en sorte que leurs feuilles soient hors de portée du bétail, dans le cas des arbres par exemple, soit en protégeant leurs feuilles par un véritable arsenal d'épines. Cette sélection des espèces entraîne une forte diminution de la capacité de la terre à soutenir la production de bétail. Une gestion bien conçue des pâturages entraîne des dépenses et des efforts considérables qui visent à favoriser précisément la croissance des plantes susceptibles d'être consommées par le bétail et à décourager ou à supprimer la croissance des autres.

La dégradation des plantes entraîne une dégradation des sols dans les régions où la suppression totale de l'herbe et de toute autre couverture végétale ne donne pas les moyens au sol de conserver l'humidité et le laisse en permanence à la merci, non seulement des sabots du bétail, mais aussi du soleil, du vent et de la pluie. L'évolution des espèces est réversible (même s'il faut y consacrer beaucoup de temps et d'argent), mais l'érosion des sols peut être considérée comme étant pratiquement irréversible.

Une gestion productive des pâturages doit fondamentalement s'assurer que des plantes pouvant être consommées par le bétail poussent et sont pâturées et, compte tenu du fait que l'on ne peut favoriser la croissance de ces plantes et leur permettre d'alimenter le bétail qu'en contrôlant ce dernier, le rôle de la gestion des pâturages doit être avant tout de contrôler et d'éliminer le bétail. En résumé, le fourrage n'est disponible que s'il est pâturé sans être détruit, c'est-à-dire si l'on conserve délibérément des plantes susceptibles de se régénérer et d'être consommées à l'avenir et si l'on planifie délibérément la gestion du bétail en conséquence. La difficulté, c'est que l'éleveur individuel n'est tenté de prendre des mesures de conservation que s'il est sûr d'être le bénéficiaire du fourrage supplémentaire qui en résultera. Ce n'est pas par la coercition ou par l'éducation que l'on peut espérer faire changer les comportements si l'on va à l'encontre des incitations économiques propres aux institutions et aux systèmes de propriété existants. La coercition, même lorsqu'elle réussit, n'entraîne pas un changement durable de comportement et les tentatives faites pour imposer un certain ordre ont eu par le passé de graves répercussions. Les conseils que de nombreux vulgarisateurs ont dispensés aux pasteurs — et à grands frais par de nombreux organismes — ne font qu'affaiblir la crédibilité du personnel de vulgarisation lorsqu'ils sont perçus comme étant contraires aux intérêts économiques des bénéficiaires. D'ordinaire, le pasteur écoute poliment et peut être même totalement d'accord puis s'en va de son côté et ne change absolument rien à ses habitudes.

les institutions et les incitations en matière de propriété pastorale

Les pasteurs s'entendent généralement pour dire que la limitation et la réduction des cheptels sont les principales choses à faire si l'on veut préserver et améliorer les pâturages et, par conséquent, la productivité de l'élevage. Toutefois, dans les circonstances actuelles, les principales caractéristiques des institutions et des systèmes de propriété chez les pasteurs s'opposent à toute initiative que pourraient prendre les éleveurs individuels pour limiter leur cheptel. Si l'on suppose que le comportement économique d'une personne donnée est déterminé avant tout par des incitations économiques, un changement d'attitude ne pourra résulter que d'un changement d'incitation. Tout autre changement part de l'hypothèse que les pasteurs sont ignorants ou font preuve d'irrationalité face aux incitations ou à l'environnement auquel ils font face. Sur une question aussi fondamentale pour le bien-être et le mode de vie des peuples pasteurs que la gestion de l'élevage, une telle hypothèse est inconcevable.

En premier lieu, la terre, ou le fourrage qu'elle produit, est une ressource économique rare et les bénéfices qu'elle procure à l'individu ne se traduisent que par la propriété du bétail. Les propriétaires de gros troupeaux sont de gros bénéficiaires de la terre détenue en commun et ceux qui n'ont pas de bétail ne bénéficient pas du tout de leur participation conjointe à cette propriété. (Certains individus peuvent tirer parti de leur force de travail dans le cadre d'associations d'éleveurs ou d'accords de prêts, les bénéfices qu'ils en tirent pouvant être considérés comme un salaire, mais cette transaction, sur le plan de l'analyse, est tout à fait distincte du rendement que procure la propriété des terres.) La propriété du bétail joue donc le rôle de la propriété de la terre dans une société agricole. Plus un individu possède un gros cheptel, plus il reçoit de bénéfices de la terre dont la

propriété est commune. Dans une telle situation, la réduction des cheptels, qui est la solution que l'on préconise normalement face à la surexploitation des pâturages et à la présence de grandes étendues de terre dénudées, n'a pas la faveur des propriétaires de bétail individuels, quelle que soit sa rationalité du point de vue des pâturages et du bétail au plan global et même si l'ensemble de la collectivité se rend compte que la terre est surexploitée. De même que dans les collectivités agricoles, les droits fonciers ayant tendance à être sacro-saints, toute tentative d'expropriation se heurte à la résistance des propriétaires, les droits sur le bétail dans la société pastorale s'entourent d'un certain nombre de traditions et de sanctions juridiques détaillées que l'on ne peut remettre en cause sans porter un coup au cœur du système de distribution de la richesse et du pouvoir dans cette société.

Une deuxième caractéristique des systèmes de pâturages communautaires, liée à la première, c'est que les ressources communautaires ont tendance à être surexploitées et mal utilisées du point de vue de la société. La pollution de l'air et de l'eau en sont des exemples connus. De même, la concession de droits de pêche ou de chasse sans aucun contrôle au sein de la société a tendance à épuiser les ressources et même à les faire disparaître complètement. La logique individuelle du chasseur du dernier bison de la Prairie est la suivante : « Si ce n'est pas moi qui le tue, un autre le fera. »

Dans le cas des pasteurs, toute tentative individuelle de conserver ou d'améliorer la productivité de la terre et des pâturages par une diminution du cheptel ne fait que permettre au bétail des autres éleveurs de consommer une plus grande part du fourrage. La limitation du cheptel d'un propriétaire donné ne s'accompagnant pas obligatoirement de la limitation de celui des autres, cette tentative de préservation des pâturages reste sans effet et celui qui réduit son cheptel se retrouve avec une part réduite de la ressource collective. Alors que les avantages que procure au groupe une diminution du cheptel global peuvent être élevés en terme de régénération des terres et des pâturages, la suppression dans les troupeaux individuels d'animaux potentiellement productifs (c'est-à-dire productifs si des pâturages étaient disponibles) sera vraisemblablement considérée comme une ingérence venant diminuer pour la famille la possibilité d'assurer ses besoins de consommation et de reconstituer sa capacité de production en cas de catastrophe. La tradition veut généralement que les chefs de groupe mettent de côté des pâturages à certaines époques pour permettre leur régénération, mais ces précautions elles-mêmes sont difficiles à maintenir face à l'accroissement excessif du cheptel, tout particulièrement lorsque les pâturages restants sont épuisés. Le groupe n'a pratiquement jamais le droit de décider à la place de l'individu sur les questions fondamentales de propriété, de taille et de suppression du bétail.

La meilleure analyse d'un système individuel de gestion des troupeaux dans des pâturages communautaires est peut-être celle de Dahl et Hjort (1976). Il ressort clairement de cette analyse que la maximisation de la taille des troupeaux est la stratégie préférée de l'éleveur individuel. Cette stratégie est basée en particulier sur la survie et sur la diminution des risques, le risque principal étant celui de la sécheresse. Cette stratégie des troupeaux doit tenir compte d'un autre impératif qui est celui de la reconstitution après la sécheresse. Sans parler du fait que les gros propriétaires de troupeaux sont mieux à même de surmonter les pertes de bétail, Dahl et Hjort font remarquer que la dispersion des troupeaux, la subdivision de la totalité du cheptel possédé en plusieurs troupeaux et la diversification des espèces au sein d'un même troupeau (soit un mélange approprié de bovins, de moutons, de chèvres, de chameaux et d'ânes) ont une importance primordiale en assurant à la fois une alimentation continue et la possibilité de

reconstituer le troupeau en cas de catastrophe. Plus une personne donnée possède d'animaux, « plus le groupe de gens qu'elle peut nourrir est important et plus elle peut contrôler de main-d'oeuvre », afin de constituer et d'administrer son troupeau. Dahl et Hjort (1979:20) concluent :

Tout propriétaire de troupeau s'efforce de contrôler un nombre maximum d'animaux productifs, soit directement en les conservant dans le troupeau qu'il gère lui-même, soit plus indirectement sous la forme de droits sur le bétail administré par d'autres.

Par contre, la stratégie d'élevage optimale du groupe ne vise pas à augmenter au maximum le nombre de têtes de bétail sur la terre mais à optimiser la production globale de bétail sur la terre à long terme. Il ne s'agit pas de constituer de gros troupeaux en prévision de pertes inévitables mais d'administrer les pâturages et l'herbe de façon à obtenir le maximum de plantes utiles sur cette terre à long terme et de la convertir en une production de bétail consommable et commercialisable la meilleure possible. La composition optimale des différentes espèces de bétail dépend de la valeur relative de ces dernières pour les pasteurs et de ce qu'elles peuvent produire pour une même unité de fourrage.

L'expression « à long terme » sert à exprimer les compromis qui doivent être faits entre la consommation actuelle et la consommation future. Dans les périodes difficiles, on aura tendance à accorder moins de place aux bénéfices susceptibles d'être retirés dans l'avenir pour privilégier les besoins immédiats de consommation, mais les nécessités de la régénération, de la survie et du bien-être futur ne peuvent être ignorées, même dans les cas d'extrême privation. La stratégie de gestion du groupe se préoccupe de ce point de vue de la préservation, de la capacité de régénération et du rendement global des pâturages. Lorsqu'une sécheresse se profile à l'horizon, la question n'est pas tant de se demander « avons-nous suffisamment d'animaux » mais « avons-nous suffisamment de pâturages ». Sans pâturages, le bétail n'est pas plus productif que les pâturages sans bétail et l'on doit prendre en conséquence des mesures d'acquisition ou de production du bétail.³ Étant entendu que la productivité primaire de la terre est l'élément qui détermine à la base la production de bétail et le bien-être de ses habitants, les stratégies de gestion des pâturages et de l'élevage doivent non seulement viser à préserver la productivité de la terre à long terme, mais l'on doit aussi procéder à des investissements déterminés, suppression des espèces de plantes non productives remplacées par d'autres plus productives et plus comestibles, pour en améliorer la qualité.

la répartition des revenus et de la richesse

Fréquemment, les observateurs occasionnels des sociétés rurales d'Afrique ne reconnaissent pas, que comme dans toutes les sociétés, on y trouve de fortes disparités entre les revenus et la richesse de chacun. Dans les sociétés agricoles, ces disparités proviennent avant tout de la propriété foncière mais, dans la société pastorale, c'est la propriété du bétail. La possession du bétail est le seul moyen d'accéder aux bénéfices des terres à pâturages et le rendement économique de la

3. Cette question a des implications évidentes sur les accords de commercialisation du bétail, qui est un élément fondamental de toute stratégie de développement de l'élevage.

terre est donc largement concentré entre les mains des gros propriétaires de troupeaux.

Comme l'ont largement observé les anthropologues, il existe de nombreuses façons de répartir les produits consommables ou négociables, soit la richesse, au sein des sociétés pastorales (comme dans toutes les autres sociétés). Ces mécanismes de répartition appartiennent à deux principales catégories qui ne sont pas totalement distinctes. La première catégorie peut s'intituler de manière quelque peu impropre, charité. Comme c'est généralement le cas, elle s'appuie sur un éventail élargi d'obligations culturellement définies au sein de la famille et des groupes, qui imposent aux riches le soin de subvenir aux besoins des moins riches. Elle recouvre par ailleurs des ententes réciproques officielles ou officieuses qui ont été élaborées pour réduire les risques et la fluctuation de la fortune des individus et des familles. Certaines ententes permettent d'établir des liens d'égalité entre les deux parties mais, fréquemment, celui qui n'a pas de bétail dépend de la générosité de la personne qui accorde le prêt ou le don ; ce qui est donné n'est pas reçu de plein droit et, en cas de difficulté, ne peut tout simplement pas être réclamé ou, en cas de prêt, doit être remboursé. Enfin, cette catégorie a des implications politiques étant donné que les riches accumulent des personnes à leur charge et des alliés et, par conséquent, du pouvoir au sein de la société.

La deuxième catégorie de mécanisme permettant de distribuer les revenus prend parfois l'apparence de la charité, mais il est plus exact de la qualifier d'engagement de main-d'oeuvre. Cet engagement n'implique pas un salaire en espèces ni une relation précise d'employeur à employé ; il prend la forme d'associations d'éleveurs, de prêts de bétail, etc. qui n'impliquent pas de changement de propriété mais confient les soins du bétail et différentes tâches à une autre personne que le propriétaire des animaux ; les fruits, qu'il s'agisse de produits du bétail, de la progéniture, etc., allant à celui qui fournit la main-d'oeuvre. Ce marché du travail n'est pas parfait, mais l'habileté et la diligence sont récompensées et les bénéficiaires qu'en retire le travailleur sont fonction de la rareté de la main-d'oeuvre. Le rendement de la main-d'oeuvre, qu'il s'agisse d'un travail effectué à l'intérieur de l'économie pastorale ou à l'extérieur par voie de migration, est tout à fait distinct du rendement de la terre. Il ne dépend pas des droits fonciers mais de la propriété du bétail. Le pasteur sans bétail est dans la même catégorie que l'agriculteur sans terre.

La répartition de la propriété du bétail est l'un des principaux facteurs qui détermine l'économie politique de la société pastorale, et les mesures de réduction du cheptel vont vraisemblablement s'attaquer au cœur de la répartition de la propriété. Si l'on réduit le cheptel global, qui va abandonner une partie de son troupeau ? Ceux qui n'ont que quelques têtes de bétail ne survivront peut-être pas à une diminution. Ceux qui ont de gros troupeaux ont vraisemblablement le pouvoir politique de résister aux changements qu'ils perçoivent comme entraînant une redistribution des revenus, de la richesse et de pouvoirs qui leur est contraire. Les gens venus de l'extérieur peuvent facilement constater les avantages d'une redistribution mais, comme dans toutes les sociétés, la situation actuelle est acceptée sur le plan des principes, même par les gens relativement défavorisés. Ceux qui n'ont pas de cheptel ou qui ne possèdent que quelques têtes de bétail peuvent très bien avoir conscience du fait que les gros propriétaires de troupeau accaparent une grande partie des pâturages communs mais, de manière générale, ils ne remettent pas en question le droit de chacun de posséder autant de bétail qu'il peut en accumuler. Ils cherchent à en accumuler davantage de leur côté. De toute évidence, le droit de posséder, d'accumuler et de faire paître du bétail, de même que le droit d'être propriétaire de la terre dans les sociétés

agricoles ou le droit de posséder un véhicule, une maison ou des biens de production dans les sociétés capitalistes, est au coeur du système de répartition et de pouvoir économique et se trouve légitimé par la tradition culturelle. Toute ingérence à propos de ce droit est de nature à mener une véritable révolution sociale.

l'innovation en matière d'institutions pastorales et les incitations

La mauvaise administration généralisée et le dénuement des régions pastorales à propriété communautaire s'expliquent à la base par le fait que les institutions et incitations actuelles ne favorisent pas une gestion productive des pâturages parce que le raisonnement économique de l'éleveur rationnel l'amène à augmenter au maximum son cheptel. L'accumulation maximum de bétail n'est pas un reste culturel irrationnel d'une période où la terre était véritablement abondante et où le bétail était rare, et n'est pas non plus un préjugé neurotique ou esthétique, une psychose relevant d'un complexe du bétail qui peut être soignée avec le temps, par le biais de l'éducation ou par le fait « d'entrer dans le XX^e siècle » : c'est la conséquence logique des institutions et des incitations actuelles.

Un système qui reflète les réalités économiques informe les éleveurs individuels que la terre, les pâturages et le fourrage sont des ressources dont il faut prendre soin. Il les informe que les pâturages ont une grande valeur et un coût d'option élevé et que l'on doit toujours exercer son jugement pour savoir de quelle façon les herbages doivent être utilisés, entretenus et améliorés et dans quelle mesure la production de l'animal supplémentaire justifie le supplément de consommation de pâturage qu'elle entraîne.

L'institution des ranchs collectifs au Kenya témoigne de l'effort entrepris par ce gouvernement pour inciter les pasteurs à ne pas faire une mauvaise utilisation des pâturages. Il s'agit d'une innovation sur le plan de la propriété qui a généralement bien été accueillie par les pasteurs car elle renforce leurs droits sur la terre. Ces élevages en ranching nous ont peut-être fourni une base institutionnelle d'où partiront d'autres innovations mais de manière générale, ils n'ont pas réussi à régler la question des stimulants offerts aux éleveurs individuels ou de la création d'un système de gestion qui opère dans l'intérêt du groupe.

Deux autres innovations concernant la propriété foncière méritent d'être examinées compte tenu des difficultés familières qu'elles présentent. Toutes deux encouragent les éleveurs individuels à prendre soin des pâturages sans faire appel à la persuasion ou à la coercition. La première d'entre elles porte sur la possibilité de délimiter des propriétés individuelles. La deuxième, sur le maintien des pâturages communautaires assorti d'un prix déterminé, qu'il s'agisse d'un contingentement du bétail ou du paiement d'un droit de pâturage par chaque utilisateur. Les droits de pâturage définissent les pâturages comme étant la propriété du groupe et doivent être versés par les différents utilisateurs du pâturage au groupe qui est conjointement propriétaire de la terre. Le contingentement répartit les pâturages entre les différentes personnes qui ont le droit de l'utiliser de sorte que les animaux excédentaires ne peuvent être mis dans les pâturages. Les contingents peuvent être loués à d'autres éleveurs (ou, vraisemblablement, être vendus) ce qui montre bien que les droits de pâturage ont le même effet général que le contingentement. La seule différence, c'est que le droit de pâturage est versé à l'organisation représentée par le groupe, avec tous les problèmes de

répartition que cela peut impliquer, alors que l'utilisation ou l'allocation des contingents s'applique directement aux individus.

Étant donné que ces deux innovations impliquent une redistribution des droits et des bénéfices s'appliquant à la terre, on peut s'attendre à une sérieuse opposition de la part des gens qui, à l'heure actuelle, jouissent d'une part disproportionnée du rendement économique de cette terre, c'est-à-dire les propriétaires de troupeaux relativement importants. Nous l'avons vu, ces personnes sont habituées à avoir la part du lion des terres et des pâturages possédés en commun (sur un plan d'égalité?). La distribution de ces droits pourrait très bien être conforme à la théorie de la propriété communautaire mais elle est en contradiction frappante avec la réalité, c'est-à-dire la façon dont les bénéfices sont répartis à l'heure actuelle. Une redistribution réelle des ressources et des revenus s'effectue rarement en l'absence de réaction de la part de ceux qui doivent souffrir des mesures prises. Il est possible que le principal facteur qui permettrait de déterminer si des changements concernant la propriété foncière vont se produire en fin de compte soit le pouvoir relatif de ceux qui vont souffrir et de ceux qui vont bénéficier de cette redistribution soit, d'une part, les gros propriétaires de bétail et, d'autre part, ceux qui n'en possèdent pas ou qui n'ont qu'un petit troupeau. Le problème politique courant est de savoir s'il est possible de mobiliser ceux qui sont relativement défavorisés.

La dernière innovation qu'il nous faut mentionner n'implique aucun changement au sein des systèmes de pâturages communautaires et n'entraîne pas nécessairement une modification des schémas de répartition des revenus. Elle se rattache par ailleurs à des méthodes de gestion des pâturages qui se réclament d'un longue tradition dans un certain nombre de sociétés pastorales. Elle revient principalement à répartir les terres pastorales en plusieurs territoires en assurant une rotation des troupeaux entre ces territoires. Elle part du principe que l'herbe des territoires laissés ainsi vacants aura la possibilité de se régénérer avant d'être soumise de nouveau à une exploitation intensive. Si l'on parvient à faire appliquer ce système de territoires de pâturages et la difficulté vient du fait que les mécanismes traditionnels d'application se sont souvent révélés inefficaces, il est vraisemblable que la productivité primaire et, par conséquent, la propriété du bétail sur les pâturages, puissent être augmentées.

Ces différentes innovations ne s'excluent pas entre elles. Ainsi par exemple, les ranchs collectifs pourraient servir de base à l'application de systèmes de rotation des pâturages ou de l'un quelconque des différents dispositifs restrictifs dont je viens de parler. Les innovations bien conçues peuvent être très différentes suivant les cultures et l'écologie. Surtout, aucune innovation ne peut porter fruit si elle ne bénéficie pas de l'acceptation, de l'accord et de l'initiative des gens concernés.

les ranchs collectifs

La création de ranchs collectifs au Kenya part du principe que les éleveurs, qui sont les bénéficiaires conjoints de toute amélioration apportée à la gestion des pâturages, doivent en être rendus responsables par l'entremise d'une propriété conjointe de la terre. Dans la mesure où l'augmentation du cheptel et des revenus tirés du bétail qu'un tel aménagement implique bénéficie au groupe tout entier, on espère que le groupe serait motivé à modifier ses méthodes de gestion, dans son propre intérêt. La création des ranchs collectifs implique donc la concession de droits de propriété sur une partie des pâturages à différents groupes dont chaque

membre a la possession et la responsabilité conjointes de l'élevage. Un comité d'administration formé de membres du ranch est alors institué pour gérer celui-ci dans l'intérêt du groupe.

Plusieurs problèmes distincts sont apparus et les désillusions vis-à-vis de cette formule se sont généralisées. Il y a tout d'abord un problème purement et simplement écologique qui fait que les ranchs ne sont pas généralement suffisamment étendus et diversifiés pour englober les migrations des pasteurs cherchant à tirer parti de la discontinuité et de la diversité de leur environnement. Le comportement qui prévaut au sein des ranchs collectifs fait en sorte que, lorsque le besoin s'en fait sentir, les frontières établies sont pratiquement oubliées, les notions traditionnelles d'obligations réciproques vis-à-vis des habitants des autres régions reprenant le dessus. La logique fondamentale qui consiste pour un groupe à ne pas posséder davantage de bétail que ne peut en supporter son propre élevage afin de pouvoir par la suite tirer parti des pâturages qu'il a pu ainsi conserver est donc totalement détournée.⁴

Si les frontières entre élevages ne sont pas considérées comme sacro-saintes, toute la logique du système est remise en cause. Si un groupe déterminé réussit à préserver ses pâturages pour la saison sèche ou, à long terme, à améliorer la qualité de ses herbages, choses qui toutes deux exigent une gestion disciplinée et une limitation des cheptels, et si les pâturages ainsi préservés ou améliorés sont mis à profit par des personnes venues de l'extérieur, le groupe qui a fait preuve d'une saine gestion perd toute sa motivation. Si les ressources en pâturages et en bétail ne sont pas assignées à l'intérieur des limites du ranch, le groupe n'a aucune raison de se comporter rationnellement.

La principale raison de l'accueil favorable et même de l'enthousiasme des pasteurs vis-à-vis de l'établissement de ranchs collectifs s'appuie moins sur la logique gestionnaire qui les anime que du désir chez les groupes de pasteurs de se doter d'une protection légale sur leurs grands territoires traditionnels. La rareté et la valeur croissante de la terre et les empiètements qui en résultaient de la part de gens venus d'ailleurs et désireux d'en posséder une partie, sans parler des machinations foncières de certains de leurs propres membres, sont des choses qui ont été comprises par les pasteurs et la concession des ranchs collectifs, même s'il ne s'agit que d'un titre constitutif de propriété, leur confère un certain sentiment de sécurité face aux revendications venues de l'intérieur ou de l'extérieur sur ce qui constitue des zones de pâturage traditionnelles d'un groupe particulier.

L'un des problèmes les plus fondamentaux des ranchs collectifs est le fait qu'ils ne modifient pas les incitations s'appliquant aux pâturages communautaires. La terre reste propriété commune et le bétail, propriété individuelle. Les personnes qui cherchent à optimiser le bien-être de leur famille sont toujours incitées sur le plan économique à accumuler autant de bétail que possible, quelle que soit la capacité de la terre.

Que le ranch collectif ait ou non une structure ou un mécanisme clair lui permettant d'exercer son autorité, d'engager l'organisation et de prendre des décisions de gestion au nom de tous, dans la pratique, en général, ses mécanismes dégénèrent et confinent à un état de paralysie totale. Les réunions des membres du ranch sont difficiles à organiser et à diriger et pourtant, pour que toute décision

4. Les anthropologues qui s'en tiennent à ces options souriantes mais inefficaces ne peuvent plus contribuer à ce qui pourrait être une étape cruciale de l'évolution des institutions. Il est possible aussi qu'ils s'alignent sans le vouloir sur l'élite riche des sociétés qu'ils s'efforcent de protéger.

puisse engager les membres, il faut que le quorum soit de 75 %. Le Conseil d'administration est censé être un comité directeur, élu par les membres mais, en dépit de son titre, son autorité est généralement négligeable, tout particulièrement lorsque l'on en vient aux questions fondamentales de limitation des cheptels, de la propriété et des droits de pâturage. Le comité ne dispose d'aucune assise juridique pour asseoir son autorité. De toute évidence, on ne lui reconnaît pas le mandat d'exiger des membres du groupe qu'ils vendent leurs animaux ou s'en départissent d'une manière ou d'une autre. En résumé, on peut considérer le ranch collectif comme un mécanisme inefficace d'imposition des intérêts du groupe, qui est l'optimisation de l'utilisation, de l'entretien et de l'amélioration de la productivité des pâturages, par rapport aux intérêts des individus, qui consistent à augmenter au maximum les troupeaux qu'ils possèdent.

les propriétés individuelles

La subdivision en propriétés individuelles pose des problèmes dont nous allons parler, mais le fait de répartir également les pâturages communs entre tous les ayants droit tend à entraîner une réduction des cheptels, une meilleure administration des ressources en pâturages et une augmentation de la production globale de bétail. Il a en outre pour effet de répartir rapidement les propriétés et les avantages tirés du bétail de manière plus équitable entre les différentes personnes ayant des droits sur la terre.

Les propriétaires de bétail qui possèdent par ailleurs un terrain dont leurs animaux ont besoin pour vivre constatent rapidement que leur revenu et leur niveau de vie dépendent de la productivité primaire de la terre et de la compétece avec laquelle la couverture végétale va pouvoir être entretenue et améliorée. Toute coercition au sujet des mesures d'administration à prendre dans ces circonstances devient tout simplement inutile.

En outre, du point de vue de la sélection et de l'élimination du bétail, un propriétaire qui doit s'en tenir au fourrage poussant dans des limites bien déterminées devra faire face à une forte pression économique l'incitant à sélectionner les animaux susceptibles de faire la meilleure utilisation de ce fourrage. Les animaux vieux ou improductifs consomment du fourrage qu'il serait préférable d'employer à l'alimentation d'animaux plus productifs. En d'autres termes, les ressources en fourrage ont un coût d'option selon les différents produits de l'élevage et l'utilisation que l'on en fait. Ces ressources méritent d'être économisées et améliorées afin d'être utiles à l'avenir à la personne concernée. Dans de telles circonstances, la gestion du bétail comme celle des terres sont encouragées.

C'est ainsi que dans la partie sud du district de Baringo au Kenya, la terre a été répartie en plusieurs élevages individuels. Ces élevages ne sont pas très étendus (50–500 hectares) et doivent faire face aux problèmes inévitables d'une économie de l'élevage dans les régions semi-arides mais la productivité de la terre a été remarquablement améliorée. Un certain nombre d'élevages ont procédé à un nouvel ensemencement mais les améliorations apportées à la productivité de la terre et du bétail s'expliquent à la base par la limitation des cheptels. L'herbe et le fourrage sont de plus en plus considérés comme des cultures dont il faut prendre soin. Les éleveurs peuvent faire paître leur troupeau sur les terres d'un autre élevage mais à la condition qu'un droit de pâturage soit payé. Les droits de pâturage varient suivant les régions et, à certains endroits, ils peuvent s'élever à 20–25 SHK par mois. Les tarifs couramment pratiqués dans cette région sont de 8–10 SHK par mois, selon les services offerts, la qualité du bétail et la qualité des pâturages.

Dans la région pastorale plus au nord du district, toute tentative de délimitation, même à titre temporaire pour des raisons agricoles, s'est heurtée à de solides résistances et, à une exception près, qui a son importance, ont échoué. L'exception est celle d'un employé du gouvernement de la région, James Rotich. Cet employé s'occupe depuis de nombreuses années d'information sur les pâturages tout particulièrement dans le domaine de la régénération des herbages, domaine technique qui, pour les raisons dont nous avons parlé, n'a pas produit de succès remarquables dans les régions pastorales du district.

À la suite de certains essais de réensemencement effectués par le gouvernement à Kipcherere, une région fortement érodée et rocailleuse dans laquelle de nombreuses années de surexploitation des pâturages ont pratiquement fait disparaître toute herbe appétable, Rotich a décidé de clôturer environ 15 hectares pour en faire sa propriété personnelle. Il s'est servi des buissons épineux coupés sur sa terre pour ériger une barrière dense et impénétrable tout autour de son terrain. Il a semé l'herbe à la main et l'a laissée pousser toute une saison sans la laisser paître. Lors de la saison sèche, il a brûlé cette herbe en attendant les pluies ultérieures. Avec les pluies, une couverture végétale épaisse et luxuriante a poussé qu'il a protégée avec soin contre les intrusions des autres troupeaux et qu'il fait paître avec succès depuis lors. En dépit de l'apparence extrêmement rocailleuse du sol, son terrain est littéralement recouvert d'un tapis dense d'herbes comestibles, qui fait un contraste marquant avec la région environnante. En outre, alors que le reste de la région continue à perdre son sol, la couverture végétale a stoppé l'érosion dans la zone délimitée.

Le système de gestion de Rotich consiste à faire en sorte que l'herbe puisse pousser, puis à la faire pâturer et, enfin, à retirer son bétail avant que sa capacité de régénération ne soit affectée. Intelligemment, dans les circonstances, il a entrepris avant tout d'acheter du bétail qui n'est pas dans un très bon état, de l'engraisser et de le vendre en procédant à un roulement rapide.

Apparemment, Rotich n'avait pas plus de droits sur cette terre que toute autre personne de la région mais, grâce à sa détermination et à une part de bluff, il a réussi à se ménager une espèce de propriété personnelle. Il a résisté à toutes les interventions visant à l'amener à faire de sa propriété un pâturage public et l'a défendue férocement contre les intrus éventuels. Le bluff vient du fait que cette propriété fait plus ou moins partie du lot contigu du gouvernement affecté officiellement à des essais et à des démonstrations. Finalement, les visiteurs viennent davantage voir la propriété en question que le terrain officiel. La propriété de Rotich sert donc de terrain d'essai principal et permet de démontrer ce qu'il est possible de faire dans la région.

Un certain Arkut Tekonya a cherché lui aussi à se délimiter une propriété, cette fois dans la région située entre Marigat et Nda. La tentative de Tekonya s'est déroulée de la même manière que celle de Rotich mais, cette fois-ci, les conflits de Tekonya avec les populations et les notables locaux ont pris un tour plus violent et l'issue en a été moins heureuse. Il a dû finalement consacrer environ 3,000 SHK à l'érection d'une clôture et à la garde de son terrain. Il a par ailleurs fait des efforts considérables pour obtenir la reconnaissance et l'appui officiels de sa propriété ainsi délimitée. Ces efforts ont apparemment été accueillis assez favorablement par l'administration du district mais, comme la délimitation et la prise de possession de ce terrain ne s'appuyaient sur aucune base juridique, l'administration ne pouvait rien faire pour venir à sa défense. Le dénouement s'est produit lorsqu'un groupe d'éleveurs locaux, irrités par la vue de l'herbe abondante dans le terrain de Tekonya dont ils étaient exclus, ont défoncé la barrière et fait paître le terrain. Aujourd'hui, aucune herbe ou couverture végétale comestible ne pousse sur le

terrain et celui-ci ne se distingue pas du reste de la région. La tentative d'exploitation privée d'Arkut Tekeny a échoué.

les problèmes de la délimitation des propriétés

Même si les propriétés délimitées présentent un certain intérêt en encourageant l'administration des pâturages et du bétail, elles posent aussi des problèmes dont il faut tenir compte lorsqu'on évalue la possibilité de les mettre en pratique. Selon les régions, ces problèmes seront insurmontables ou, au contraire, il sera souhaitable de délimiter des propriétés privées.

Le problème principal, c'est qu'en raison de la répartition des pluies dans les régions semi-arides, un terrain donné ne recevra pas toujours suffisamment de pluie certaines années pour que l'herbe puisse y pousser convenablement. C'est justement pour faire face à ce problème de pluviométrie incertaine et ponctuelle qu'ont été adoptés les systèmes de migration. Les droits de propriété individuels sur la terre n'empêchent pas les migrations et dans certaines régions d'élevage privées, on déplace le bétail pour l'amener dans des pâturages loués. Toutefois, lorsque les propriétés n'ont pas une grande dimension, ces transactions peuvent être difficiles à réaliser. Lorsque la quantité d'herbe totale disponible est insuffisante, les éleveurs sont alors obligés, non par décret administratif, mais pour des impératifs économiques, de réduire leur cheptel. L'autre solution, à laquelle on recourt trop fréquemment dans les pâturages communautaires, consiste à laisser partout le bétail mourir de faim. Au moins, avec les propriétés privées, l'éleveur est fortement incité à planifier son cheptel et ses ventes en fonction de la disponibilité et de la gestion optimale du fourrage.⁵

Un autre problème vient du fait que la répartition des propriétés entre tous ceux qui y ont droit ne permettrait à chacun que de disposer d'un petit terrain. Il est possible de réaliser des économies d'échelle considérables sur un certain nombre d'investissements et de services d'élevage. Cela est particulièrement vrai des services liés à l'alimentation en eau et à la lutte contre les maladies. Au sud de Baringo, les petits propriétaires d'élevages partagent des services, bassins et systèmes d'adduction d'eau communautaires, par exemple, par l'intermédiaire des associations d'éleveurs. Ces associations ont par ailleurs conçu un système permettant aux élevages membres de se porter solidairement responsables des obligations financières. Ils sont donc en mesure de fournir les prêts nécessaires à la construction des bassins, des réseaux d'adduction d'eau, etc. dont un certain nombre de membres profitent conjointement, ainsi qu'à l'érection des barrières et des enclos et autres investissements individuels indispensables.

La délimitation de propriétés individuelles pose un autre problème grave, car elle a tendance à être réalisée d'une manière très inéquitable. Dans un certain nombre de régions pastorales où l'on a établi des élevages individuels, le système consiste à délimiter et à revendiquer des propriétés dans les meilleures zones de pâturage, la taille des élevages ainsi délimitée dépassant très largement la moyenne raisonnable. Ce type de propriété individuelle crée une situation de plus en plus intenable pour ceux qui sont ainsi rejetés et qui doivent se bousculer sur la terre la moins riche. Cette tendance à l'accaparement des terres, qui favorise généralement les personnes les plus avisées et celles qui ont le pouvoir d'engager et

5. Hedlund (1971) nous montre que les familles avisées des Masaï du Kaputei ont placé un certain nombre de leurs membres dans divers ranchs collectifs pour faciliter ces déplacements si le besoin s'en faisait sentir.

de faire respecter la clôture qui entoure l'élevage qu'elles se sont choisi, crée une certaine nervosité chez les autres éleveurs et les amène à s'opposer fermement à toute tentative de délimitation d'une propriété. Il importe que l'on supervise avec soin toute évolution en faveur de la délimitation de propriétés individuelles et, surtout, qu'on le fasse de manière ouverte et équitable en s'appuyant étroitement sur la collaboration et l'initiative des habitants locaux.

Si la propriété privée constitue en fin de compte l'objectif, il faut procéder par étapes réalistes et à mesure que les gens sont prêts à l'accepter. Les ranchs collectifs ne seront peut-être qu'une étape intermédiaire menant à la constitution de propriétés privées. Il est certain qu'un certain nombre de fonctionnaires kényens voient les choses sous cet angle. De toute évidence, il est plus facile de subdiviser un ranch collectif en tenant compte de l'avis des membres des groupes que de délimiter de toute pièce la propriété d'un élevage dans une région où la seule notion de droits de propriété foncière et d'accaparement des terres est un anathème. Dans certaines régions du pays, où des élevages en ranching collectifs existent et fonctionnent depuis de nombreuses années, le mécontentement des membres des groupes les amène d'ores et déjà à demander que l'on subdivise ces grands ranchs entre plusieurs propriétés individuelles. Il semble que ce soit les membres les plus progressifs qui ne puissent supporter la mauvaise gestion de ces élevages de groupe et qui estiment pouvoir faire mieux s'ils étaient seuls.

le contingentement du bétail et les droits de pâturage

Un droit de pâturage est une façon d'entretenir les pâturages communautaires tout en informant les propriétaires de bétail que l'herbe et les pâturages constituent une ressource rare dont il faut assurer la rentabilité économique plutôt que de les gaspiller ou les détruire. Tout changement de pâturage oblige le propriétaire de bétail à examiner la valeur nutritionnelle, la croissance de son capital ou les avantages du point de vue de la production que lui fournit chaque animal qu'il garde et à rapprocher ces résultats du droit de pâturage versé. Le résultat global des multiples décisions individuelles consistant à garder ou, au contraire, à éliminer en partie le bétail, se traduira, si les droits sont fixés à un niveau approprié, par une bonne sélection du bétail et par le maintien d'un cheptel d'une taille appropriée sur la terre.

Un droit de pâturage offre en premier lieu une forte incitation à se débarrasser du bétail relativement improductif. Étant donné que les éleveurs ne paient pas à l'heure actuelle des droits de pâturages, leurs troupeaux comprennent un pourcentage élevé d'animaux qui consomment du fourrage sans aucune utilité du point de vue de la production. Il serait préférable, par exemple, de vendre les jeunes animaux mâles pour qu'ils soient engraisés ailleurs. Toutes les tentatives qui ont été faites pour persuader ou obliger les propriétaires à se départir de leurs animaux, sans que cela s'accompagne d'incitations économiques, ne constituent qu'une longue suite d'échecs. En second lieu, un droit de pâturage incite les éleveurs à voir les pâturages sous un angle quelque peu différent. Certes, ils continueront à se déplacer dans les pâturages à la recherche des meilleurs herbages et pour tirer parti de la pluviométrie, de l'humidité et de la croissance végétale. Par contre, ils n'épuiseront plus les pâturages au point de supprimer toute croissance végétale. C'est ce surpâturage qui rase et finalement déracine toutes les plantes comestibles et qui détruit les nouvelles pousses avant même qu'elles aient la possibilité de grandir, ne laissant en fin de compte qu'un sol nu, piétiné et inerte.

Surtout, un droit de pâturage incite le propriétaire de troupeau à vendre son bétail plutôt qu'à le conserver quel que soit le coût de son alimentation en fourrage. Il en résulte à la fois une diminution du cheptel global et une amélioration de sa qualité. C'est ainsi que l'on parvient à rompre le cycle d'une augmentation rapide et incontrôlée des troupeaux suivie de pertes catastrophiques.

Les droits de pâturage versés à la communauté par chaque propriétaire de troupeau en fonction du nombre de têtes de bétail qu'il possède afin d'être répartis à part égale entre tous ceux qui ont des droits de propriété sur la terre permettent à chacun de disposer d'un revenu de location quel que soit le bétail qu'il possède. Les propriétaires ayant un troupeau d'importance moyenne recevront exactement ce qu'ils ont payé, ceux dont le troupeau est supérieur à la moyenne paieront plus qu'ils ne reçoivent et ceux qui n'ont qu'un petit troupeau ou qui n'en n'ont même pas du tout retireront un certain bénéfice de leurs droits fonciers sans être obligés de se constituer un troupeau.

Dans ce type de communauté, les divers services et installations d'élevage devront eux aussi être payés au prorata du bétail dont chacun dispose. Cela vient, là encore, tout simplement du fait que le bétail est une propriété individuelle, de sorte que tous les bénéfices des investissements, qu'il s'agisse de lutte contre les maladies, d'alimentation en eau du bétail ou de construction d'enclos, vont aux propriétaires de troupeaux. Dans certains cas, il est possible de défrayer ces coûts en grevant chaque animal d'un droit. Dans d'autres cas, les obligations et les dépenses diverses qui découlent des prêts de groupe doivent être prises en charge par les propriétaires de bétail en fonction du nombre d'animaux qu'ils possèdent. Non seulement s'agit-il là de la seule façon équitable de faire face à ces dépenses, mais aussi cela permet de bien faire comprendre aux propriétaires du bétail les coûts qui leur incombent. C'est précisément l'échec de la plupart des systèmes communautaires sur ce point qui a donné lieu à une mauvaise utilisation des ressources communes. Plus précisément, un système de droits s'appliquant au bétail décourage les propriétaires de garder des animaux qui, du point de vue de l'environnement et de l'économie locale, ne doivent pas être gardés.

Il serait étonnant que le système des droits de pâturage soit accueilli à bras ouverts, tout particulièrement par les propriétaires de troupeaux relativement importants. Le paiement d'une ressource qui, depuis si longtemps et de manière aussi enracinée dans la culture est considérée comme étant librement accessible (ou du moins gratuite, même si elle n'est pas toujours disponible) est une innovation dont la légitimité sera vraisemblablement sérieusement remise en cause. Les droits de pâturage faisaient partie intégrante de nombreux systèmes de pâturage de la période coloniale et il est indéniable qu'ils ont soulevé beaucoup d'antipathies. Il est difficile toutefois d'imaginer le paiement d'un droit ou d'un impôt susceptible d'être accueilli avec enthousiasme par ceux qui y sont tenus. Les droits de pâturage appliqués jusqu'alors posaient un problème particulier puisqu'ils étaient considérés en grande partie comme un impôt sur le bétail, versé avant tout à un pouvoir étranger. Les paiements effectués aux ranchs collectifs pourraient bien avoir une plus grande légitimité, tout particulièrement si la décision de les mettre en application est prise par le groupe. Il n'en reste pas moins que toute décision visant à imposer un droit de pâturage devra être prise en s'attendant à une solide opposition, tout particulièrement par des propriétaires de gros troupeaux. En plus de l'aspect politique de la décision, les mécanismes d'évaluation et de perception eux-mêmes ainsi que la responsabilité de la prise en charge des fonds ainsi recueillis, ne vont pas sans difficulté et sans problème.

L'option consistant à imposer un contingent de pâturage à chaque membre des ranchs collectifs revient à bien des égards à faire payer les droits de pâturage

compte tenu des incitations qui en découlent. Ce contingentement confère à chaque membre le droit de faire paître un nombre donné d'animaux qui est fixé en tenant compte de la capacité d'exploitation du terrain. Là encore, chacun bénéficie à part égale du terrain disponible et peut, même s'il ne possède pas de bétail, louer ses droits de pâturage à ceux qui dépassent les contingents autorisés. Un droit de pâturage serait ainsi créé qui pourrait être versé en nature ou sous la forme d'une autre prestation. Si le contingentement fonctionne efficacement en excluant dans la pratique tout bétail ne correspondant pas à un contingent, on verrait apparaître un marché et un prix courant relatif à chaque contingent. L'effet serait exactement le même que celui d'un droit de pâturage réparti également entre tous les membres mais, dans un tel cas, les paiements, qu'ils soient en espèce ou en nature, seraient versés directement au propriétaire du contingent. Le système de contingentement présente donc l'intérêt de définir la terre comme étant la propriété de chaque membre et d'offrir à chacun la possibilité d'en tirer parti sans être obligé d'accumuler du bétail qui ne fait que réduire la productivité globale des pâturages lorsque ceux-ci sont déjà surexploités.

la constitution de territoires ou la rotation des pâturages

Le principe des territoires de pâturage est d'exclure l'ensemble des troupeaux de certaines régions déterminées lors de saisons ou d'années précises de façon à faciliter la régénération de l'herbe. La terre est subdivisée en plusieurs territoires que le bétail pâture selon une rotation et aucun troupeau n'est autorisé sur un territoire donné tant que celui-ci n'a pas été « ouvert ». Une fois ouvert, aucun contrôle n'est plus exercé sur le territoire jusqu'à ce qu'il soit fermé de nouveau.

Le problème le plus difficile lorsqu'il s'agit d'exploiter des pâturages communs en procédant à une rotation est d'enlever le bétail d'un territoire donné dès qu'il n'y a plus d'herbe et avant qu'elle ne puisse plus se régénérer et, parallèlement, d'éviter que les troupeaux ne pénètrent dans un territoire fermé avant que la vie végétale puisse reprendre le dessus. Compte tenu des pressions qui s'exercent sur les pâturages communautaires et du phénomène de l'accumulation des troupeaux, les mécanismes traditionnels se sont généralement révélés insuffisants. Lorsque la quantité de bétail est telle que l'herbe est épuisée sur un territoire avant que le suivant ait eu le temps de se régénérer, des pressions se font jour qui visent moins à réduire les cheptels qu'à jeter par-dessus bord l'ensemble des moyens de contrôle.

Dans certains cas, tout particulièrement lorsque de nouvelles zones de pâturage ont été ouvertes du fait de la construction de réservoirs d'eau et de barrages, on s'est efforcé de mettre en application un mécanisme intéressant d'auto-régulation. Les barrages ont des dimensions qui font que lorsque l'herbe est épuisée, l'eau l'est aussi. Dans les régions où des puits ont été aménagés, on a cherché parfois à arrêter les pompes lorsque l'herbe commence à être épuisée. Ces tentatives ont généralement soulevé une grande hostilité, au point que l'équipement de pompage a pu être délibérément détruit. On en est donc venu à déplacer le matériel de pompage et à l'installer dans le territoire voisin, ce qui obligeait là encore le bétail à se déplacer pour trouver de l'eau. De manière générale, quiconque a déjà eu soif et s'est trouvé sans eau dans une région chaude et aride sait que, dans un tel environnement, il est dangereux de jouer avec l'eau.

La question fondamentale de la répartition des pâturages entre les différents demandeurs n'est pas abordée dans les systèmes de pâturages communautaires

par rotation. Dans des pays comme le Lesotho où l'organisation de la transhumance entre les montagnes et les terres agricoles est étroitement contrôlée par les chefs, principalement pour protéger les cultures agricoles, les possibilités d'accès aux pâturages de montagne en été dépendent à la base des prouesses des éleveurs, souvent au moyen de combats physiques. Ce type de comportement n'apparaît pas comme étant caractéristique des pasteurs mais les exemples de surpâturage et de piétinement autour d'un point d'eau, alors qu'il serait possible d'exploiter plus uniformément les pâturages disponibles, sont de toute évidence le produit de la concurrence que s'exercent les différents gardiens de troupeau pour tirer parti des pâturages situés près de l'eau. Une solution plus rationnelle devrait s'efforcer d'éviter soigneusement ce genre de comportement.

application

Il est indéniable que la mise en place d'un système de contingentement, de même que la subdivision des terres, l'instauration de droits de pâturage, l'introduction d'une rotation stricte ou d'une planification des pâturages, la lutte obligatoire contre les maladies, ou toute autre modification de la façon de faire des éleveurs individuels jusqu'à présent, vont se heurter à une forte opposition. On peut s'attendre plus particulièrement à une telle opposition de la part des propriétaires de troupeaux relativement importants. La notion selon laquelle ces propriétaires de troupeaux, que certains ont raison de considérer jusqu'à un certain point comme des personnes ayant réussi à la force de leurs bras et grâce à leurs compétences à se constituer des troupeaux, ne doivent pas être tenus aujourd'hui d'indemniser ou de payer quiconque pour avoir le droit de mener dans les pâturages autant d'animaux qu'ils le désirent, sans se préoccuper des contingentements ou des systèmes de pâturage, n'est certainement pas conforme aux normes qui régissent à l'heure actuelle la culture et l'économie. Il n'en n'est pas moins vrai que les ranchs collectifs (qui excluent les non membres des pâturages) entrent tout autant en conflit avec la culture existante, de même que toute mesure liée à la gestion de l'espace pastoral, au pâturage ou à la réduction des cheptels. En outre, les gens qui proposent que l'on n'apporte aucun changement susceptible de froisser les perceptions culturelles existantes et qui affirment qu'un contrôle plus rationnel du bétail et des pâturages est de toute façon erroné ou inapplicable ont dû assister à des réductions périodiques de cheptels bien plus draconiennes alors que les troupeaux de bovins étaient décimés par une famine généralisée. Il leur a fallu aussi assister au déclin de la productivité des pâturages, la couverture végétale et les espèces herbacées appétibles étant remplacées par des espèces végétales inappétibles ou inaccessibles, le sol une fois dénudé étant piétiné de nouveau puis finalement érodé.

Les prévisions de croissance de la population, d'une part, et le processus de désertification, de l'autre, doivent nous faire réfléchir. Les bonnes intentions des anthropologues, qui s'efforcent de protéger une culture jusqu'à ses moindres détails, pourraient bien contribuer de manière significative à l'aggravation du problème. Elles peuvent s'opposer à des processus sains comme l'adaptation culturelle ou l'innovation institutionnelle et empêcher des progrès qui peuvent être aujourd'hui nécessaires si l'on veut éviter que le bien-être des populations ainsi que les possibilités économiques et écologiques offertes par la terre ne se dégradent encore plus.

Puisque des innovations sont en cours au niveau des institutions et qu'elles s'avèrent nécessaires dans les régions pastorales, quelle est la direction à suivre

maintenant? Nous avons indiqué ici que les innovations nécessaires doivent aller dans le sens des institutions et des incitations qui encouragent l'éleveur individuel, en l'absence de tout mécanisme externe de contrôle ou de coercition, à prendre en compte la productivité à long terme de la terre et des herbages dont dépendent la productivité du bétail et le bien-être des populations. Dans un tel contexte, il est difficile d'échapper à la conclusion selon laquelle des innovations sont nécessaires dans le domaine de la propriété foncière et des droits sur la terre et sur les pâturages, même si l'on touche là un point extrêmement délicat.

discussion

R. Dyson-Hudson : J'estime que le terme de « charité » est trompeur lorsqu'on l'applique aux transferts pastoraux, parce qu'il donne une idée d'altruisme. L'expression « investissement en matière de relations sociales » rend peut-être mieux compte de la façon dont les riches propriétaires de troupeau utilisent leur bétail excédentaire.

Hopcraft : Je suis d'accord pour dire que le terme de charité n'est peut-être pas celui qui s'applique le mieux à ces transferts mais je m'en suis servi pour illustrer le fait que les bénéficiaires ne sont pas en droit d'exiger ce qu'ils reçoivent. Les contributions versées aux pauvres peuvent l'être par des gens conscients du fait qu'à leur tour ils peuvent avoir besoin du système. Toutefois, comme le font remarquer Dahl et Hjort, un certain nombre de ces mécanismes de prêts et de transferts ne présentent aucune garantie de sécurité pour leurs bénéficiaires qui ne possèdent pas de bétail, et sont souvent rompus lorsqu'on en a le plus besoin, en cas de difficulté généralisée par exemple.

Meadows : Tout d'abord, je ne suis pas convaincu que dans certaines grandes étendues de pâturage, l'accumulation de bétail entraîne nécessairement à long terme une dégradation des ressources. Ainsi, par exemple, les régions de l'ouest et du sud-ouest du Kajiado sont en aussi bon état qu'il y a 20 ans, même si depuis très longtemps elles sont surpâturées. En fait, plus cela va (et j'ai maintenant 20-30 ans d'expérience dans le domaine de la gestion des pâturages), plus je suis convaincu que l'on a exagéré le problème de la surexploitation des pâturages. En second lieu, les pasteurs n'augmentent pas au maximum la taille de leurs troupeaux (les jeunes taureaux sont retirés du troupeau et les taureaux plus vieux ainsi que les vaches improductives sont vendus). Ils cherchent plutôt à optimiser les possibilités de faire face à leurs besoins de subsistance et de protéines. Ils n'augmentent donc pas au maximum leur cheptel mais s'efforcent consciemment de se départir de leurs taureaux et veulent de toute évidence commercialiser les mâles de 3 ans. Troisièmement, la théorie de Peter Hopcraft selon laquelle la productivité des ressources secondaires (viande et lait) s'améliore lorsque l'on optimise la taille des cheptels va à l'encontre des travaux de Porter, qui a montré qu'une accumulation délibérée de bétail s'est traduite par des gains de poids des bovins, par unité de surface. Quatrièmement, l'expérience des ranchs collectifs du Kajiado ne s'est pas traduite par un échec total. Certains élevages ont obtenu des succès économiques et sociaux tels qu'augmentation de la production de lait grâce à l'introduction de la race Sahiwal, une augmentation considérable de la scolarité primaire et des dépenses d'équipement en véhicules à moteur, qui facilitent les communications et le transport de biens de consommation jusqu'aux différents foyers. La délimitation des pâturages au sein des ranchs collectifs a cependant échoué, principalement du fait que les zèbres et les gnous ont défoncé les barrières.

Mpaayei : Tout d'abord, on ne nous parle pas des systèmes indigènes de gestion des pâturages. Ainsi, par exemple, chez les Masai, l'unité Emurua se partage l'eau et les pâturages et prend des décisions au sein d'un comité traditionnel. L'unité comprend environ 16 foyers dont chacun déplace son bétail selon un circuit pré-établi. A Oloishoibor, au sud de Nairobi dans la section de Keekonyokie, les bovins ne pâturent les collines Ngong et les alentours qu'à certaines époques de l'année. La mise en culture regrettable des collines Mau afin d'y produire du blé a empêché les pasteurs Purko d'utiliser périodiquement cette région. Donc, le principe qui consiste à accorder un repos à la terre au moyen des rotations n'est pas nouveau pour les Masai. Deuxièmement, rien n'a été dit au sujet de la faune sauvage et de la concurrence avec le bétail domestique. En effet, les Masai doivent supporter la faune sauvage, qui vient concurrencer leurs propres troupeaux. Troisièmement, on ne nous a rien dit des moutons et des chèvres et du rôle qu'ils doivent jouer pour la survie des régions arides; pourquoi? Ils jouent pourtant un rôle primordial en cas de sécheresse et lorsque l'on commence à utiliser le lait de chèvre, les secours contre la famine ne sont pas loin. On ne doit pas négliger le rôle du petit bétail. Quatrièmement, pour quelle raison part-on du principe tout au long de la discussion que les Masai n'ont en ce qui les concerne pas d'opinion au sujet des améliorations (ou autre) proposées en matière de gestion des pâturages?

Hopcraft : En ce qui concerne le premier point, il existe des ententes au sujet de l'exploitation des pâturages entre différentes communautés de pasteurs qui, de manière générale, illustrent bien la sagesse locale. Les problèmes se posent lorsque l'on assiste comme en 1976 à un afflux de bétail venu de tout le Kajiado jusqu'à Oloishoibor, les habitants locaux s'apercevant que l'herbe sur laquelle ils comptaient était consommée par d'autres troupeaux. Il en est résulté une perte de bétail tragique. Les systèmes traditionnels de rotation et de contrôle des pâturages sont difficiles à appliquer lorsqu'il y a trop de bétail et pas assez de fourrage. Dans un tel cas, on se précipite vers la catastrophe, les troupeaux détruisant toute l'herbe qui peut encore subsister.

En ce qui a trait maintenant au deuxième point, il y a inévitablement concurrence entre la faune sauvage et les animaux domestiques à partir du moment où le fourrage est limité. Si les éleveurs de troupeaux ne tirent aucun bénéfice de la faune sauvage, il est peu probable qu'ils chercheront à la conserver lorsque les pâturages s'épuisent. Dans toutes les régions pastorales et d'élevage, la faune sauvage a tendance à être repoussée à moins que les gens n'y voient un certain avantage économique. Ces animaux sont des utilisateurs très efficaces des pâturages mais la plupart des propriétaires de bétail ne tirant aucunement partie de la conservation, ils n'ont vraisemblablement pas intérêt à s'en occuper en l'absence d'interventions extérieures. Il est possible que la présence de la faune sauvage encourage une plus grande accumulation d'animaux domestiques pour réduire tout simplement la quantité d'herbe consommée par cette faune.

Little : A mon avis, l'auteur oublie de mentionner que les pasteurs sont bien conscients du fait que les intérêts privés de chacun s'opposent aux intérêts collectifs. Là où je travaille, des pressions collectives s'exercent à l'occasion sur de gros propriétaires de bétail pour qu'ils déplacent leurs troupeaux lorsque les ressources communautaires sont surexploitées.

Hopcraft : Little déclare reconnaître que les pasteurs sont bien conscients du fait que les intérêts collectifs sont remis en cause par les individus agissant dans leur propre intérêt. L'absence d'institutions appropriées qui permettraient d'imposer la volonté du groupe aux propriétaires individuels semble être un problème.

Dahl : Hopcraft nous parle dans sa communication de groupes et de sociétés ainsi que des conflits qui existent entre les intérêts du groupe et ceux de l'individu. Comment définit-il ces corps sociaux? Le propriétaire de troupeau individuel bénéficie généralement de sa qualité de membre d'une unité politique en concurrence avec d'autres unités politiques en ce qui a trait à l'accès aux pâturages. Le modèle d'Hopcraft semble poser en principe l'existence d'une situation coloniale impliquant des frontières strictes entre groupes ethniques. Le cas des Borana et des Somali du nord du Kenya montre bien que ce genre d'hypothèse n'est pas fondée.

Hopcraft : Il est possible que la concurrence plus impitoyable pour l'accès aux pâturages s'exerce entre les groupes. L'établissement de frontières entre ces groupes peut donner lieu à des confrontations quasi militaires ou, si l'on s'oppose à ce genre de confrontations, à des manoeuvres politiques intenses. Nombre de conflits de ce type ont été déclenchés du fait de la délimitation d'un ranch collectif impliquant le tracé d'une frontière entre différents groupes ethniques du Kenya. C'est ainsi, par exemple, que les conflits de frontière du district de Baringo ont retardé pendant longtemps la délimitation des élevages. Dans chaque cas de ce type, la solidarité du groupe peut s'avérer fondamentale lorsqu'il s'agit de gagner politiquement ou physiquement une bataille sur le groupe voisin. Toutefois, il ne faut pas que la solidarité fonctionnelle qui s'exerce au sein d'un même groupe face aux autres groupes nous fasse oublier la concurrence qui s'exerce à l'intérieur du groupe pour l'accès aux pâturages. Des mécanismes ont tendance à être élaborés à l'intérieur d'un groupe pour éviter l'apparition des conflits mais l'on ne doit pas se cacher que l'herbe consommée par le troupeau d'une famille ne pourra pas l'être par celui d'une autre famille.

Au premier niveau du groupe, il y a la famille. A l'échelon suivant, le clan ou le groupe de familles qui définit son propre territoire par rapport à celui des autres groupes. Deux clans pourront, en dernière analyse, s'accorder des droits réciproques de pâturage, mais deux groupes ethniques ne le feront probablement pas. Ce type de collaboration à l'intérieur d'un groupe et de tension entre deux groupes différents est bien connu des anthropologues.

Sandford : Une partie de votre communication expose les différences qui existent entre coûts et bénéfices marginaux privés et coûts et bénéfices sociaux de l'utilisation des pâturages et l'on en est venu à se référer à cette théorie comme étant celle de la tragédie de la propriété communautaire. Comme de nombreux modèles économiques, il s'agit là d'un modèle très théorique qui permet de déduire de quelle façon les gens vont se comporter à partir de ce que l'on croit être leurs objectifs. Les modèles structurés de cette manière constituent de bons outils d'analyse mais, comme ils ne s'appuient pas sur l'observation de comportements, mais sur des hypothèses, il faut les confronter aux comportements observés dans la réalité. La tragédie de la propriété communautaire est une thèse qui s'appuie sur 5 ou 6 hypothèses liées entre elles. Plusieurs de ces hypothèses ne correspondent pas dans la réalité aux comportements des gens et il faudrait donc que l'on cesse de s'en servir pour fixer les politiques.

Hopcraft : J'estime qu'une analyse approfondie nous révélerait que cette thèse sur la propriété commune est bien fondée, tant du point de vue théorique que pratique. Elle a été élaborée pour la première fois il y a près de deux siècles au sujet des droits de pâturage communautaires en Angleterre et les sociétés pastorales nous offrent elles aussi un exemple de pâturages communautaires dans lesquels la théorie et la pratique convergent. Toutes les sociétés humaines, y compris les sociétés pastorales, ont cherché à résoudre les problèmes soulevés par les droits

de propriété communs ; je me suis efforcé dans ma communication d'apporter ma contribution sur ce point.

Sennyonga : L'auteur considère les pasteurs comme les membres d'un système refermé sur lui-même et dont les ressources sont rares, sans examiner les relations qu'ils entretiennent avec leurs voisins et avec les ressources voisines. Il nous faut délimiter la frontière de notre analyse. Les actions individuelles d'un membre d'une collectivité ne sont pas les mêmes que celles qu'il entreprend en compagnie des autres membres vis-à-vis d'une autre collectivité : vol de bétail, par exemple. Chaque système de production a ses propres stratégies lui permettant de compenser ses coûts ou ses échecs avec ses voisins. Les pasteurs n'ont pu appliquer de telles stratégies mais ils doivent subir celles des agriculteurs dont la population en pleine expansion empiète sur les terres pastorales. C'est là où l'analyse dépasse l'économie pour entrer dans le domaine de la politique.

Willby : Le document d'Hopcraft précise bien la situation. Les vaches constituent la ressource primaire et le fourrage le produit primaire. La taille et l'administration des cheptels dépendent de la disponibilité du fourrage. La grande question est de concilier la gestion individuelle du bétail avec les besoins globaux soit, à mon avis, d'intégrer les individus à un ensemble (ou à un groupe) acceptable pour les besoins de la gestion. Je pense que les ranchs collectifs doivent être mis en place (sous une forme ou sous une autre) et c'est avec plaisir que j'ai constaté que Meadows prenait la défense des ranchs collectifs des Masai dans le district de Kajiado. Je suis toutefois horrifié de voir qu'il doute de la gravité de la surcharge de bétail au Kajiado, tout particulièrement lorsque l'on sait que ce district a été le plus gravement affecté par la sécheresse de 1961, les Masai qui s'y trouvaient alors ayant perdu la plus grande partie (les deux tiers nous a-t-on dit par la suite) de leur bétail.

Awogbade : A quel niveau de la production les intérêts du groupe interviennent-ils et à quel niveau de la production les intérêts individuels interviennent-ils ?

Hopcraft : Le problème que je me suis efforcé de poser consiste à dire que les éleveurs individuels, comme quiconque d'entre nous, agissent dans leur propre intérêt, tel qu'ils le conçoivent. Qui doit alors représenter l'intérêt du groupe ? Il n'existe souvent pas de mécanisme permettant d'imposer les intérêts du groupe à l'individu et, par conséquent, des systèmes de pâturage du bétail.